

Congrégation de la Mission (CM)



Fin de la Congrégation de la Mission

Saint Vincent de Paul fonda la Congrégation de la Mission en 1625, pour l'évangélisation des Pauvres et la formation du Clergé. Aujourd'hui la Congrégation a défini sa fin de cette manière :

“La fin de la Congrégation de la Mission est de suivre le Christ Evangéliste des Pauvres. Cette fin se réalise lorsque, fidèles à saint Vincent, Confrères et Communautés :

- 1° s'emploient de toutes leurs forces à se revêtir de l'esprit du Christ (*Règles Communes* I, 3) pour acquérir la perfection convenable à leur vocation (*Règles Communes* XII, 13) ;
- 2° s'appliquent à l'évangélisation des Pauvres, surtout des plus abandonnés ;
- 3° aident à la formation des clercs et des laïcs, les amenant à prendre une part plus grande dans l'évangélisation des Pauvres” (*Constitutions*, art. 1).

Attentive aux signes des temps et aux réalités de notre époque, l'Assemblée Générale de 1980, au moment de définir cette fin, au lieu de dire, comme saint Vincent dans les Règles Communes : “Prêcher l'Évangile aux Pauvres, particulièrement à ceux de la campagne”, a choisi : “L'évangélisation des Pauvres, surtout des plus abandonnés” ; au lieu de dire, comme saint Vincent : “Aider les ecclésiastiques à acquérir les sciences et les vertus nécessaires à leur état”, a choisi : “La formation des clercs et des laïcs, les amenant à prendre une part plus grande dans l'évangélisation des Pauvres”.

L'esprit de la Congrégation

“L'esprit de la Congrégation comprend les dispositions intimes de l'Esprit du Christ que le Fondateur recommandait dès les débuts à ses Confrères : amour et vénération envers le Père, amour compatissant et efficace envers les Pauvres, docilité à la divine Providence” (*Const.*, art. 6). “La Congrégation cherche également à traduire son esprit dans les cinq vertus puisées, elles aussi, à une vision particulière du Christ, à savoir : la simplicité, l'humilité, la douceur, la mortification et le zèle. Comme l'a dit saint Vincent : « La Congrégation s'y étudiera d'une manière plus particulière, en sorte que ces cinq vertus soient comme les facultés de l'âme de toute la Congrégation et que les actions d'un chacun de nous en soient toujours animées » (*Règles Communes* II, 14)” (*Const.*, art. 7).

Caractéristiques des Œuvres de la Congrégation

“L'œuvre d'évangélisation que la Congrégation se propose d'accomplir doit se caractériser par :

- 1° une préférence clairement exprimée pour l'apostolat parmi les Pauvres : leur évangélisation est en effet le signe de l'approche du Royaume de Dieu sur terre (cf. Mt 11, 5) ;
- 2° une attention aux réalités sociales, surtout aux causes de l'inégale distribution des biens dans le monde, pour mieux nous acquitter du rôle prophétique de l'évangélisation ;
- 3° une certaine participation à la condition des Pauvres, de façon à ne pas seulement les évangéliser, mais aussi à être évangélisés par eux ;
- 4° un vrai sens communautaire dans l'œuvre apostolique pour nous affermir mutuellement dans notre commune vocation ;
- 5° une disponibilité pour aller partout dans le monde, à l'exemple des premiers missionnaires de la Congrégation ;
- 6° un état de conversion permanente, recherchée par chacun et par la Congrégation toute entière, selon l'exhortation de saint Paul : « Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence » (Rm 12, 2)” (*Const.*, art. 12).

Statut juridique

La Congrégation de la Mission est une Société de Vie Apostolique, composée de Prêtres et de Frères. Notre statut juridique est défini par nos Constitutions, dans le cadre des canons 731-746 du

Droit Canonique. Nous émettons des vœux, mais nous ne sommes pas des religieux, d'accord avec l'intention de saint Vincent qui a voulu pour nous la souplesse et la mobilité d'une société apostolique qui vit et travaille en étroit contact avec le monde.

Quelques statistiques

En 2005, la Congrégation a 3419 membres incorporés : 31 Evêques, 3096 Prêtres, 168 Frères et 52 Étudiants de philosophie et théologie (qui ont déjà fait les vœux).

Où travaillons-nous ?

Nous travaillons dans 85 pays et sommes organisés en 5 Vice-Provinces : Costa Rica, Mozambique, Nigeria, St Justin de Jacobis (Érythrée) et Saints Cyrille et Méthode (Biélorussie, Russie et Ukraine) et en 46 Provinces : Congo (avec la région de Belgique), Éthiopie, Madagascar, – Amérique Centrale (El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Panama), Argentine (Paraguay et Uruguay), Brésil (Rio de Janeiro, Curitiba et Fortaleza), Chili, Colombie, Cuba, Équateur, Mexique, Pérou, Porto Rico, Venezuela, États-unis (New England, Eastern, Western, Southern et Midwest), – Chine, Inde (Nord et Sud), Indonésie, Orient (Égypte, Israël, Liban et Syrie), Philippines, – Allemagne, Autriche, Espagne (Barcelone, Madrid, Salamanque et Saragosse), France (Paris et Toulouse), Hollande, Hongrie, Irlande (Angleterre et Écosse), Italie (Naples, Rome et Turin), Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, – l'Australie (Fidji).

Nos tâches, selon les Constitutions et Statuts

Nous évangélisons les Pauvres à travers les missions populaires (*Const.*, art. 14), aujourd'hui surtout dans les paroisses (cf. *Statut* 10) ; nous avons aussi beaucoup de missions "ad Gentes" (*Const.*, art. 16).

La Curie Généralice est responsable des Missions Internationales établies à El Alto en Bolivie, Honiara aux Îles Salomon et Boroko en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Supérieur Général adresse chaque année une lettre à toute la Congrégation pour donner des nouvelles des missions et pour susciter des nouveaux missionnaires ad gentes pour la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi, la Chine, l'Albanie, le Mozambique, Cuba et d'autres pays et régions du monde.

Dans la prédication des missions populaires ou ad Gentes, nous pouvons compter fréquemment sur la collaboration des Filles de la

Charité et de beaucoup de volontaires laïques, animés de l'esprit de saint Vincent. Parmi ces volontaires surgissent quelques vocations pour les Filles de la Charité et pour la Congrégation de la Mission.

Nous avons encore des séminaires pour la formation du Clergé (*Const.*, art. 15). Cette œuvre ne connaît pas, actuellement, la splendeur d'antan ; toutefois le Supérieur Général reçoit toujours beaucoup de demandes d'évêques des pays missionnaires ou dépourvus de Clergé autochtone. Il y a beaucoup de Confrères nommés pour l'assistance spirituelle des Filles de la Charité, soit comme leurs directeurs provinciaux, soit comme prédicateurs de retraites, confesseurs et aumôniers. "La Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité ayant recueilli un héritage commun, les Confrères viendront volontiers en aide à ces dernières lorsqu'elles en feront la demande, surtout pour les exercices de la retraite et la direction spirituelle et ils leur apporteront aussi une collaboration fraternelle et constante dans les œuvres entreprises de concert" (*Const.*, art. 17).

"Les Confrères prendront un soin particulier des Associations de Laïcs instituées par saint Vincent lui-même ou dérivant de son esprit ; elles ont droit, en effet, à notre sollicitude et à notre soutien. Tous les Confrères indistinctement doivent être prêts à rendre ces services ; toutefois, il sera bon que quelques-uns d'entre eux se spécialisent en ce domaine. On veillera à donner à cette animation une dimension spirituelle, ecclésiale, sociale et civique" (*Statut* 7). On travaille avec l'Association Internationale des Charités dans les divers pays, avec la Société de Saint Vincent de Paul, la Jeunesse Mariale, l'Association de la Médaille Miraculeuse, les religieux de Saint Vincent de Paul.

Dans certains pays, les écoles constituent un apostolat très nécessaire, auquel sont engagés beaucoup de Confrères, dès le niveau primaire, comme en l'Inde, jusqu'aux études universitaires, comme dans les Philippines et aux États-Unis (cf. *Statut* 11).

Quelques apostolats remarquables

On trouve des Confrères qui travaillent avec ceux qui vivent dans les grandes décharges d'ordures des villes (comme à Payatas, Philippines, Madagascar). Il y a des Confrères qui se consacrent aux communautés thérapeutiques, aux drogués et aux victimes du SIDA (dans certains pays d'Europe, avec des Filles de la Charité et des Volontaires laïques), aux communautés indigènes (en beaucoup de pays latino-américains), aux sourds (en Irlande), aux tziganes, aux prisonniers, aux enfants de la rue, aux sans-abri, etc. Il y a des pastorales spécifiques comme celle des Confrères du Brésil (Curitiba), qui travaillent avec les camionneurs, toujours sur les routes. Il y a des

Confrères qui forment les Communautés Ecclésiales de Base et se consacrent à la formation des agents laïques qui assureront l'assistance spirituelle là où il n'y a pas de clergé. D'autres Confrères travaillent à former des "multiplicateurs de notre action vincentienne", soit par l'animation des groupes laïques, soit dans l'enseignement supérieur dans les institutions universitaires d'études ecclésiastiques ou dans les divers secteurs de l'enseignement. Il y a des Confrères qui participent à des équipes de réflexion sur la vie consacrée, l'éducation, l'athéisme, les moyens de communication sociale, la pastorale familiale, l'aide psychologique, etc., et occupent une partie de leur temps à donner des cours dans les instituts diocésains, dans ceux des Provinces de la Congrégation ou d'autres Congrégations.

Les Conférences des Visiteurs

Dans les pays où il y a deux Provinces ou plus (Brésil, Espagne, Etats-Unis, France, Italie), les Visiteurs et leurs Conseils se réunissent régulièrement, pour coordonner les apostolats qu'on peut assumer et réaliser ensemble et pour assurer des projets communs, comme les maisons de formation pour tous leurs candidats (des Séminaires Internes ou noviciats, des centres d'études philosophiques ou théologiques). D'autres Provinces se sont réunies dans des Conférences continentales, comme celle d'Amérique Latine (CLAPVI) d'Europe (CEVIM), d'Afrique et Madagascar (COVIAM), d'Asie et du Pacifique (APVC), des Etats Unis (NCV). La Conférence Latino-Américaine des Provinces Vincentiennes (CLAPVI) s'est caractérisée par une série de rencontres et de cours réalisés pour les Confrères des divers secteurs (formateurs, missionnaires, curés, assesseurs des mouvements laïques). Aujourd'hui, tous ces cours et ces rencontres sont ouverts aussi aux Filles de la Charité et aux Laïcs vincentiens. Il y a également des groupes de Provinces qui ont une coordination conjointe avec les Filles de la Charité pour la formation vincentienne, comme en Espagne ou en Italie, etc. Il y a des Provinces où les Séminaristes se réunissent régulièrement pour la formation vincentienne, comme le font ceux d'Europe ou du Brésil. Il y a des Séminaires Internes internationaux, comme celui d'Argentine, Chili et Pérou. Il y a des programmes qui méritent une mention spéciale, comme celui des Semaines d'Études Vincentiennes de Salamanque (Espagne) ou les Fiches de l'équipe d'Animation Vincentienne de Toulouse (France). Divers pays ont publié beaucoup de livres sur saint Vincent et son charisme, sur les sujets vincentiens et les figures qui se rattachent à saint Vincent. On écrit actuellement une Histoire de la Congrégation.

Quelques adresses utiles

- Curie Générale
Via dei Capasso, 30
00164 Rome - Italie
Tél. (39) 06 661 30 61
Fax (39) 06 666 38 31

- Maison Mère
95, rue de Sèvres
75006 Paris - France
Tél. (33.1) 42 22 63 70
Fax (33.1) 42 84 09 64

- Centre International de Formation Saint Vincent de Paul
95, rue de Sèvres
75006 Paris - France
Tél. (33.1) 42 22 63 70
Fax (33.1) 45 44 23 73